



Le PRE SAINT GERVAIS 7 Avril 2016

Amicale des Riverains du Projet Busso

REMARQUES REUNION 04 Avril 2016

Messieurs les Présidents d'EMERIGE et d'EUROPEQUIPEMENTS,

Tout d'abord nous vous remercions de nous avoir reçu pour nous présenter votre avant-projet sur l'ancien terrain des salaisons BUSSO.

Vous trouverez ci-joint nos remarques suite à cette réunion qui s'est déroulée dans vos locaux à Pantin.

GYMNASE :

Si nous comprenons fort bien la nécessité pour les sportifs du Pré Saint Gervais de disposer de créneaux horaires supplémentaires compte tenu du nombre de leurs adhérents, il ne nous paraît pas judicieux de créer à cet emplacement, en centre-ville, **"un équipement sportif comprenant un terrain de type C destiné à accueillir la pratique du sport collectif complété d'espaces d'accueil du public pour des compétitions de niveau départemental"** (document mairie).

En effet un "stade" dans une copropriété apportera des nuisances sonores, notamment en période de W.E. De plus la circulation, déjà particulièrement embouteillée en amont du carrefour Joineau-Péri (croisement difficile des BUS 170), la sera encore plus par le stationnement anarchique des parents des jeunes sportifs et la circulation d'autocars des équipes sportives lors de compétitions.

D'autres structures sont possibles :

- Soit l'extension de gymnases existants et donc de moindre coût de fonctionnement.
- Soit la création d'une telle structure sur le Territoire d'EST ENSEMBLE, donc mutualisé et mieux adapté à des compétitions départementales

DENSITE :

Le projet de 140 logements nous paraît très dense et ne répond pas à la volonté de la mairie de **"limiter la hauteur et les capacités du bâti pour lui permettre de s'inscrire de façon harmonieuse dans un nouvel environnement urbain"** (dossier Ilot Danton). Une densité, reprenant notamment celle de l'ilot Danton, devrait donc représenter un nombre de lots compris entre 100 et 110.

Le projet d'aménagement BUSSO pourrait représenter une transition architecturale entre la zone pavillonnaire de la rue Roger Salengro et les grandes hauteurs de la ZAC centre-ville.

Par ailleurs la hauteur au faite de 15m est quasi celle des immeubles de la rue Colette Audry, alors que la mairie reconnaît que leurs **"hauteurs sont inappropriées"** (document mairie).

PERSPECTIVE et ENSOLEILLEMENT :

Les architectes, présents lors de cette réunion, nous ont promis de respecter le document de la mairie prévoyant :

- Tenir compte des perspectives depuis André Joineau et Baudin
- Tenir compte de l'ensoleillement pour les logements mais également pour la rue Colette Audry.

Messieurs Charles AMARA et Dominique MOYON